

Affaire suivie par :
Madame

CHIANG ANNE

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 03 mars

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Crèche du Centre
2 bis rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie. Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

SB

SB

top.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Pascal BUTIN

Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Lieutenant Samy BECK

Représentant Madame la Commissaire
Excusé

Services Techniques
Monsieur Franck MARJERIE
Monsieur Lyubomyr PALYVODA

Assistait également à la visite

Directrice de l'établissement
Madame Laure LAROCHE

Isolée sur ses 4 faces, la crèche comprend un bâtiment R + 1 de construction traditionnelle sur 1 niveau de sous-sol comportant :

- Au 1^{er} étage : l'appartement d'une gardienne
- Au rez-de-chaussée :
 - 8 pièces de vie utilisables en salle de repos,
 - un office de réchauffage,
 - deux bureaux,
 - un hall à usage de réfectoire.
- Au sous-sol : chaufferie au fuel et différents locaux techniques (buanderie, réserves, vestiaires)

L'établissement comprend les installations techniques suivantes :

- un équipement d'alarme de type 4 avec déclencheurs manuels,
- un éclairage de sécurité par blocs autonomes

Effectif du public susceptible d'être admis :

- | | | |
|-------------|---|--------------|
| - Public | : | 68 personnes |
| - Personnel | : | 21 personnes |

EFFECTIF TOTAL : 89 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 4^{ème} catégorie**.

Assujetti à la réglementation de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

03 mars 2023

Crèche du Centre
2 bis rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

22 février 2023 avec la levée partielle des observations effectuée par la société LUMAGE en date du 3 mars 2023

- rapport de vérification périodique des installations de moyens de secours contre l'incendie et du système d'alarme établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 24 février 2023
- rapports de vérification des moyens de secours établis par la société IPS en date du 20 février 2023
- rapport de maintenance de la chaudière établi par la société DALKIA en date du 24 octobre 2022
- Registre de sécurité

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

03 mars 2023

Crèche du Centre
2 bis rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Lors de l'étude des documents, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a été informée de la réalisation des travaux concernant l'isolation des façades et la mise en service d'une ventilation double flux dans l'établissement.

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants :

Les essais ont été réalisés en situation de coupure générale électrique entraînant la coupure de l'alimentation électrique normale de l'équipement d'alarme :

- Mise en service de l'éclairage de sécurité
- Action sur le déclencheur manuel situé dans la circulation du sous-sol entraînant la diffusion immédiate de l'alarme générale sonore

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant à l'exception du non fonctionnement de deux BAES et du non fonctionnement du téléphone.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite des activités de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ remettre en service les deux BAES défectueux
- 2/ faire réaliser périodiquement des exercices d'évacuation, le 1^{er} devant avoir lieu durant le 1^{er} mois suivant la rentrée. Inscrire ces exercices dans le registre de sécurité.
- 3/ avant l'arrivée du public et pendant sa présence, s'assurer du déverrouillage de toutes les issues de secours
- 4/ isoler de manière réglementaire l'ensemble des locaux à usage de réserve notamment le local d'entretien
- 5/ équiper la porte du local poussettes d'un ferme-porte
- 6/ assurer la formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours propres à l'établissement et à la conduite à tenir en cas d'incendie
- 7/ terminer la levée des observations des rapports précités et annexer leur justificatif au registre de sécurité
- 8/ interdire tout stockage dans les locaux non prévus à cet effet notamment les circulations
- 9/ tenir à jour le registre de sécurité

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

SB



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

10/ déposer un dossier de régularisation concernant les travaux effectués dans l'établissement concernant les travaux d'isolation en façades et la mise en service de la ventilation double flux

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.



COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

03 mars 2023

Crèche du Centre
2 bis rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*